

**Compte-rendu**

**Séance du 25 janvier 2011**

*Le vingt cinq janvier deux mille onze, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 janvier 2011, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Guy ROMAIN, Maire.*

**Etaient présents** : M. ROMAIN, M. TOUCHAIN, M. BIGOT, Mme ROUTIER, Mme LIARD (présente à partir du 2<sup>ème</sup> objet), M. THOUIN, Mme DERAY, Mme LEPLÉ, M. HAUTON, M. SAMIN, Mme LEBRETON, Mme BAZIAN, Mme JAY, Mme GROUD, M. BRIEN, M. PENLOUP, Mme GERÔME, Mme LECHEVALLIER (présente à partir du 2<sup>ème</sup> objet), M. MONNIER.

**Etaient absents et excusés** : M. GILBERT (pouvoir à M. le MAIRE), M. SAUQUES (pouvoir à Mme LEBRETON), Mme HERVIEUX (pouvoir à M. TOUCHAIN), M. RIVIERE, M. GOUSSAUD (pouvoir à Mme ROUTIER), Melle PAMART (pouvoir à M. BIGOT) M. LEBEDEL (pouvoir à M. TOUCHAIN), Mme LEBERT (pouvoir à M. BRIEN).

**Secrétaire de séance** : Mme LEPLÉ.

VILLE DE VIMOUTIERS  
-Loi du 2 mars 1982  
Acte publié le 26 janvier 2011  
Acte notifié le

**OBJET 1 : RESSOURCES HUMAINES : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- . de supprimer un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> février 2011,
- . de créer un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps incomplet à raison de 17h50 par semaine à compter du 1<sup>er</sup> février 2011,
- . de supprimer un poste de d'Animateur chef à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011,
- . de supprimer le poste d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011,
- . de créer un poste de d'Animateur territorial à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011.

**OBJET 2 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011**

Le Conseil Municipal a débattu sur les orientations budgétaires pour 2011, conformément aux dispositions du Code Général de Collectivités Territoriales.

**DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL AU MAIRE ET ADJOINTS (L.2221-22 DU CGCT)**

M. le Maire donne connaissance des décisions prises dans le cadre de l'article L 2221-22 du C.G.C.T.

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- . M. le Maire présente le rapport d'activités du camping municipal pour la saison 2010.